



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

44^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

Comité permanent des langues officielles

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 024

Le mercredi 1^{er} juin 2022

Président : M. René Arseneault



Comité permanent des langues officielles

Le mercredi 1er juin 2022

• (1715)

[Français]

Le président (M. René Arseneault (Madawaska—Restigouche, Lib.)): Je déclare la séance ouverte.

Bonjour à tous. Je vous souhaite la bienvenue à la 24^e réunion du Comité permanent des langues officielles de la Chambre des communes.

[Traduction]

La réunion d'aujourd'hui se déroule en format hybride. Les membres du Comité participeront en personne ou dans l'application Zoom.

[Français]

À la lumière des recommandations des autorités sanitaires en lien avec la pandémie, toutes les personnes qui participent à la réunion en personne doivent suivre les directives du Bureau de régie interne.

Je remercie à l'avance les membres du Comité de leur coopération.

[Traduction]

Si vous rencontrez des pépins techniques, veuillez m'en aviser. Veuillez noter que nous devons peut-être suspendre la séance pendant quelques minutes pour garantir la pleine participation de tous les membres.

[Français]

Conformément à l'alinéa 108(3)f) du Règlement et aux motions adoptées par le Comité le lundi 25 avril 2022 et le lundi 2 mai 2022, le Comité reprend son étude sur l'importance des langues officielles au Canadien National.

J'aimerais maintenant souhaiter la bienvenue aux témoins.

[Traduction]

Je souhaite la bienvenue aux représentants de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada: Mme Tracy Robinson, présidente-directrice générale et M. Sean Finn, vice-président exécutif des Services corporatifs et chef de la direction des Affaires juridiques.

[Français]

Avant que je donne la parole aux témoins, j'aimerais m'excuser auprès d'eux: il y a eu plusieurs votes à la Chambre, ce qui n'arrive pas souvent, ce qui fait que la réunion a commencé en retard. Normalement, cette dernière devait se terminer à 17 h 30, mais les membres du Comité se sont entendus pour la continuer jusqu'à 18 heures.

Madame Robinson et monsieur Finn, étant donné que vous comparez virtuellement, je voudrais vous faire part de quelques règles à suivre.

Vous pouvez vous exprimer dans la langue officielle de votre choix. Des services d'interprétation sont disponibles pendant la réunion. Vous pouvez choisir, au bas de votre écran, le parquet, l'anglais ou le français. Si vous n'avez pas accès à l'interprétation, veuillez m'en informer immédiatement; on veillera à ce qu'elle soit correctement rétablie avant de reprendre les travaux.

Avant de prendre la parole, veuillez attendre que je vous nomme. Vous devez cliquer sur l'icône du microphone pour activer votre micro. Lorsque vous parlez, faites-le lentement et clairement, et, lorsque vous ne parlez pas, mettez votre microphone en sourdine.

[Traduction]

Madame Robinson, vous disposez d'un maximum de cinq minutes pour votre déclaration préliminaire après laquelle nous entamerons nos séries de questions.

Je vous ferai signe lorsqu'il vous restera environ une minute.

[Français]

Madame Robinson, vous avez la parole pour cinq minutes.

• (1720)

Mme Tracy Robinson (présidente-directrice générale, Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada): Merci beaucoup, monsieur le président.

Bonjour, honorables membres du Comité.

Je m'appelle Tracy Robinson et je suis la présidente du Canadien National, CN. Je suis accompagnée de M. Sean Finn.

Je vous remercie de nous avoir invités à participer à cette importante discussion devant le Comité permanent des langues officielles.

Depuis mon arrivée au CN, il y a trois mois, je suis des cours pour améliorer mon français; c'est l'une de mes priorités. J'ai hâte d'être une membre active de la communauté montréalaise.

[Traduction]

CN est la seule compagnie ferroviaire d'Amérique du Nord qui relie les côtes est et ouest du Canada au sud des États-Unis et favorise ainsi grandement le commerce. Nous sommes fiers d'avoir établi notre siège social à Montréal il y a plus de 100 ans et du fait que, depuis sa privatisation en 1995, notre compagnie continue d'être assujettie à la Loi sur les langues officielles.

[Français]

Nous sommes fiers de la riche histoire du Québec, où la langue officielle et commune est le français.

[Traduction]

Nous prenons notre responsabilité par rapport au français très au sérieux et nous nous efforçons de fournir à nos employés, nos consommateurs et nos partenaires la possibilité de communiquer avec nous dans les deux langues officielles. Nous sommes conscients que l'appui du français représente tant une responsabilité qu'une possibilité. Nous sommes reconnaissants des commentaires que nous recevons sur nos faiblesses qui nous donnent l'occasion de nous améliorer.

C'est dans cet esprit que j'ai demandé à M. Finn de mener un examen détaillé de nos pratiques et politiques langagières et que j'ai retenu les services du cabinet d'avocats Lavery de Billy pour effectuer, en tant que tierce partie, une évaluation indépendante de nos pratiques et me fournir des recommandations d'améliorations. Cette rétroaction orientera notre travail pour garantir que nous continuons à nous acquitter de nos responsabilités.

Bien que le CN exerce des activités partout sur le continent, j'ai déménagé de l'Ouest canadien pour m'établir à Montréal. Mon équipe de cadres supérieurs se trouve également à Montréal. Près des deux tiers des cadres du CN dans le réseau nord-américain et 90 % des cadres du Québec parlent français.

[Français]

Depuis la privatisation du Canadien National, nous avons eu plusieurs PDG québécois francophones: Paul Tellier, Claude Mongeau, Luc Jobin et Jean-Jacques Ruest.

Au CN, tous les employés peuvent utiliser la langue officielle de leur choix, et recevoir toutes les communications du CN dans cette langue.

Le public peut accéder à notre ligne d'information, où des représentants bilingues répondent à leurs questions et préoccupations.

[Traduction]

À nos yeux, la communication avec nos consommateurs et les communautés de notre réseau dans la langue de leur choix n'est pas un fardeau, mais bien un avantage concurrentiel.

[Français]

Le conseil d'administration du CN respecte la riche histoire de la compagnie au Québec, et en tire une grande fierté.

[Traduction]

Le conseil d'administration de CN jouit depuis longtemps d'une représentation francophone du Québec. Le 25 janvier, nous avons annoncé la nomination de l'honorable Jean Charest au poste d'administrateur. M. Charest a démissionné le 1^{er} avril. Nous regrettons que cette période a été insuffisante pour lancer un processus qui nous aurait permis de sélectionner un candidat francophone du Québec à temps pour notre AGA de mai. À la première réunion après la démission de M. Charest, le conseil d'administration du CN a toutefois annoncé avoir pris des mesures pour nommer un administrateur francophone du Québec.

[Français]

Le conseil va nommer cette personne le plus tôt possible.

La recherche d'un candidat continue, et nous sommes déterminés à respecter notre engagement.

Chers membres du Comité, je prends l'engagement ferme de promouvoir un milieu d'affaires et de travail où la langue française est forte et respectée.

[Traduction]

Nous sommes engagés à honorer toutes nos obligations relatives aux langues officielles du Canada. Le CN retire une grande fierté de notre riche histoire au Québec. Nous n'hésitons pas à respecter notre responsabilité envers nos employés et la communauté.

[Français]

Je vous remercie de votre attention.

M. Finn et moi sommes prêts à répondre à vos questions.

Je vous remercie.

Le président: Merci, madame Robinson.

Nous allons commencer le premier tour de questions par le premier vice-président du Comité permanent des langues officielles, M. Joël Godin.

Monsieur Godin, vous avez la parole pour six minutes.

● (1725)

M. Joël Godin (Portneuf—Jacques-Cartier, PCC): Merci, monsieur le président.

Merci, madame Robinson, d'être parmi nous aujourd'hui. Nous nous excusons de notre retard.

Je veux vous féliciter pour les efforts que vous avez faits pour apprendre le français. Vous avez une capacité d'adaptation ou d'apprentissage meilleure que certains PDG que nous avons déjà rencontrés ici.

Madame Robinson, je comprends que vous êtes en poste depuis quelques mois seulement. Nous pouvons comprendre que vous n'avez pas nécessairement imprégné l'entreprise de votre philosophie. Toutefois, j'aimerais vous rappeler qu'en novembre 1962, il y a 60 ans cette année, un comité parlementaire fédéral sur les chemins de fer a demandé à M. Donald Gordon, alors président du Canadien National, d'expliquer pourquoi il n'y avait pas de francophone parmi les 17 vice-présidents de la société d'État.

Soixante ans plus tard, comment expliquez-vous que le CN se retrouve à la case départ? En fait, comment expliquez-vous le fait qu'on répète la même erreur? Il faut comprendre que les langues officielles sont l'anglais et le français. Comment pouvez-vous expliquer qu'on soit revenu à cette situation?

Il faut comprendre que les sujets d'actualité, présentement, font que nous sommes probablement plus sensibles à la cause du français, car nous sommes en train d'étudier la Loi sur la modernisation des langues officielles.

J'aimerais entendre ce que vous avez à dire au sujet du CN d'hier et du CN d'aujourd'hui.

Mme Tracy Robinson: Merci, monsieur le président.

Je remercie le député de sa question.

[Traduction]

Bien que je ne puisse me prononcer sur la réalité de la compagnie remontant à de nombreuses années, je puis affirmer que mon arrivée au CN me fait constater un respect et un appui indéfectibles pour la langue française, tant ici au Québec que dans tout notre système. Je ne puis m'avancer sur l'importance que le CN accordait jadis au fait français et sur la capacité de ses anciens membres à s'exprimer en français. Je peux toutefois vous dire que, à l'heure où je grossis les rangs de la compagnie, comme je le disais, 90 % des cadres au Québec qui m'entourent au quotidien parlent français et ils l'emploient très volublement au bureau, en ma présence, ce dont je suis ravie. Près des deux tiers de nos cadres en Amérique du Nord parlent également français. Je crois que c'est un signe éloquent de l'importance que notre compagnie attache au français.

[Français]

M. Joël Godin: Je vous remercie, madame Robinson.

Dans votre allocution d'ouverture, vous avez dit que vous alliez procéder le plus tôt possible à la nomination d'un membre francophone au sein de votre conseil d'administration.

Qu'entendez-vous par « le plus tôt possible »?

[Traduction]

Mme Tracy Robinson: Tout de suite après la démission de M. Charest de notre conseil d'administration, ce dernier a annoncé son intention de lancer un processus pour évaluer ce qui s'est avéré être un grand nombre de candidats francophones qualifiés résidant au Québec pour inviter la bonne personne à se joindre à notre conseil d'administration.

Ce processus est en cours. Les candidatures d'un grand nombre de postulants se font actuellement évaluer. Je crois que sous peu, très bientôt, nous annoncerons l'ajout d'un membre francophone du Québec à notre conseil d'administration.

[Français]

M. Joël Godin: Je vous remercie, madame Robinson.

Je voudrais avoir un horizon plus précis.

Prévoyez-vous agir au cours du prochain mois, des six prochains mois ou de la prochaine année?

[Traduction]

Mme Tracy Robinson: Je m'attends à avoir une réunion avec l'agence de recrutement lundi. C'est une priorité pour moi, tout comme c'est une priorité pour notre conseil d'administration. Je m'attends à une décision dans les prochaines semaines, pas les prochaines années.

[Français]

M. Joël Godin: Je vous remercie, madame Robinson.

J'ai une question concernant le manuel de gouvernance du CN. Dans ce manuel, il est précisé que le conseil a adopté pour cible un minimum de 50 % des administrateurs indépendants provenant d'un vaste éventail de groupes issus de la diversité, c'est-à-dire des femmes, des Autochtones, des membres de minorités visibles et des personnes handicapées. Cependant, rien n'est précisé pour ce qui est du pourcentage de francophones par rapport aux anglophones.

J'espère que les francophones ne sont pas considérés comme faisant partie de la diversité ou d'une minorité.

J'aimerais que vous nous parliez de ce sujet.

[Traduction]

Mme Tracy Robinson: La représentation francophone au conseil d'administration du CN ne date pas d'hier. La pratique est importante pour nous ainsi que pour notre conseil d'administration. Elle est importante pour moi, et je crois que notre engagement à cet égard s'inscrit dans une longue période de notre histoire.

Nous nous retrouvons actuellement dans une situation où, pour un bref laps de temps, notre conseil d'administration ne compte aucun membre francophone du Québec. Nous avons pris des mesures pour rectifier le tir très rapidement.

• (1730)

[Français]

M. Joël Godin: Prenez-vous l'engagement, devant le Comité, de changer la politique du CN afin d'assurer la présence du français?

[Traduction]

Mme Tracy Robinson: Le français est ancré dans nos pratiques quotidiennes au sein de la compagnie conformément à la Loi sur les langues officielles. Nous figurons parmi les rares compagnies du secteur privé sous réglementation fédérale assujetties à la Loi sur les langues officielles, alors c'est un engagement que nous prenons très au sérieux et que nous respectons à la lettre. Cette pratique fait partie intégrante de nos activités au quotidien.

Comme je l'ai dit, le conseil d'administration peut compter depuis fort longtemps sur une représentation francophone. Nous nous trouvons dans une très courte période où ce n'est pas le cas et nous remédions à cette priorité avec acharnement.

[Français]

M. Joël Godin: Je vous remercie, madame Robinson.

Le président: Je vous remercie, madame Robinson.

C'est tout le temps que nous avons, monsieur Godin. Je sais que, six minutes, c'est vite passé.

M. Francis Drouin et Mme Patricia Lattanzio se partageront les six prochaines minutes. Nous commençons par M. Drouin.

Monsieur Drouin, vous avez la parole.

M. Francis Drouin (Glengarry—Prescott—Russell, Lib.): Je vous remercie beaucoup, monsieur le président.

Je tiens à remercier les témoins qui sont parmi nous.

Je ne poserai pas de questions et je vais partager mon temps avec Mme Lattanzio. Très rapidement, je veux sonder le terrain, parce que je ne suis pas physiquement présent. Je me demande si mes collègues seraient d'accord avec moi pour donner à nos whips des instructions afin qu'ils vérifient si nous pourrions ajouter un peu plus de temps à notre calendrier au cours des prochaines semaines, étant donné que c'est la période des votes. Je veux juste que nous ayons plus de temps à consacrer à nos études pour éviter de nous retrouver dans la même situation qu'aujourd'hui. S'ils ne sont pas d'accord, je vais me rallier à leur avis. Je ne veux pas lancer de débat aujourd'hui.

Le président: Vous parlez des whips des partis respectifs.

M. Francis Drouin: Oui, c'est exactement cela.

Le président: Le Comité donne-t-il à nos whips l'autorisation de trouver des heures supplémentaires d'ici la fin de la session?

Est-ce bien cela?

M. Joël Godin: Monsieur le président, si nous nous souvenons bien, l'ensemble des membres de ce comité se sont montrés disposés, lors d'une récente discussion, à ajouter des heures à leur calendrier. Nous l'avons fait encore aujourd'hui en ajoutant une demi-heure, mais nous prévoyons ajouter d'autres heures pour étudier le projet de loi C-13.

Je ne comprends donc pas l'intervention de mon collègue.

Le président: Pour en avoir déjà parlé, je pense que le Comité doit autoriser les whips à le faire lorsqu'il veut ajouter des heures supplémentaires au calendrier.

Y a-t-il consentement unanime pour que les whips vérifient si cela peut se faire?

Leur donnons-nous l'autorisation de se mettre à table et de voir si c'est possible?

M. Mario Beaulieu (La Pointe-de-l'Île, BQ): Nous pourrions voir ce qui est possible. En même temps, je pense qu'il n'y a pas lieu de précipiter les choses. Il faut prendre le temps de bien faire notre étude.

Le président: Si nous ajoutons des heures supplémentaires pour notre étude, cela vous va?

D'accord. Merci.

Monsieur Drouin, si j'ai bien compris...

Oui, monsieur Godin, vous vouliez ajouter un commentaire.

M. Joël Godin: Monsieur le président, pour ce qui est des heures supplémentaires, vous savez que, comme parlementaires, nous sommes dans un entonnoir de fin de session. Nous avons tous des responsabilités et nous avons des engagements ailleurs qu'à ce comité. Alors, je veux bien explorer la possibilité d'allonger notre horaire, mais je ne suis pas prêt à ajouter 10 heures par semaine.

Je trouve qu'il est prématuré de donner ce mandat. Il faudrait peut-être donner un mandat plus clair.

Le président: Ce seront probablement les whips qui vont s'entendre entre eux. Ils vont nous revenir avec une réponse après avoir tâté le pouls dans leur formation politique.

Est-ce que nous nous entendons pour dire qu'il y a un consentement à sujet, à savoir que nos whips peuvent se parler pour voir si c'est possible d'obtenir des heures supplémentaires d'ici la fin de la présente session?

Oui? Il y a donc consentement unanime.

M. Mario Beaulieu: En tout cas, je veux prendre le temps de regarder cela. Nous allons en discuter et nous verrons par la suite.

Le président: Parfait.

Madame Lattanzio, il vous reste 3 minutes et demie de temps de parole.

Mme Patricia Lattanzio (Saint-Léonard—Saint-Michel, Lib.): Monsieur le président, je voulais vous poser une question.

Étant donné que mon collègue est intervenu au sujet des heures supplémentaires, allons-nous soustraire tout ce temps de mon temps de parole? Il s'agissait d'une question de procédure qui concernait tous les membres du Comité. Je voudrais aussi pouvoir poser mes questions.

Le président: Je suis désolé, madame Lattanzio. Vous avez tout à fait raison.

Vous disposez de six minutes.

Mme Patricia Lattanzio: Merci, monsieur le président.

[Traduction]

Merci, madame Robinson, d'être parmi nous aujourd'hui. J'ai quelques questions à vous poser.

Des cours et leçons de français sont-ils offerts à vos cadres supérieurs et aux membres de votre conseil d'administration? Le cas échéant, sont-ils obligatoires? Les personnes visées sont-elles tenues de les suivre?

[Français]

Mme Tracy Robinson: Je vous remercie de votre question, madame Lattanzio.

[Traduction]

À l'heure actuelle, quand des gens comme moi sont mutés à Montréal et au Québec, on offre du soutien à l'employé ou au conjoint dans la famille pour apprendre le français ou, si la situation est inversée, pour apprendre l'anglais. Ce soutien est offert pendant un certain temps, jusqu'à ce que la personne s'exprime bien dans la langue.

Trois membres actuels de notre conseil d'administration parlent français. Deux membres — la présidente, Shauneen Bruder, et moi — travaillons ardemment pour parler couramment le français. Comme je le disais, nous allons nommer sous peu un francophone du Québec pour siéger à notre conseil d'administration; cette personne parlera français. Notre conseil d'administration compte un grand nombre d'administrateurs maîtrisant le français.

Les membres de notre conseil d'administration ne sont pas tenus de parler français. Notre siège social se situe au Québec, mais notre compagnie est nord-américaine. Les administrateurs viennent du Canada et des États-Unis. Nous privilégions que les membres parlent français, mais ce n'est pas une obligation.

● (1735)

Mme Patricia Lattanzio: Croyez-vous que la maîtrise des deux langues officielles devrait faire partie de l'évaluation de rendement des cadres supérieurs?

Outre les compétences langagières, quelles autres qualités recherchez-vous pour la nomination de membres au conseil d'administration?

Mme Tracy Robinson: Quatre-vingt-dix pour cent des cadres supérieurs au Québec parlent français. Je suis ravie, alors que je me joins à cette compagnie, de constater l'engagement envers le français et son utilisation au sein du CN. Pour moi qui apprend le français, il est utile de baigner dans le français au bureau tous les jours.

Pouvez-vous me rappeler l'autre question?

Mme Patricia Lattanzio: Outre la compétence langagière, quelles autres qualités recherchez-vous lorsque vous évaluez des nominations au conseil d'administration?

Mme Tracy Robinson: Notre conseil d'administration consacre beaucoup de temps à examiner les aptitudes — les antécédents, l'expérience et les titres de compétences — dont il nous faut tenir compte pour garantir une gouvernance adéquate de notre compagnie dans le cadre de nos activités au Canada et aux États-Unis, et dans de nombreux secteurs. Notre compagnie joue un rôle crucial pour appuyer la vigueur et l'économie du Canada et de l'Amérique du Nord, alors il est important de compter sur différentes compétences qui englobent l'expérience en finances, en affaires et en réglementation. Et la liste continue.

Le conseil d'administration travaille très fort pour veiller à ce que la totalité des expériences des administrateurs soit suffisante et appropriée pour aborder les défis et les possibilités de notre compagnie. Ce n'est pas une mince affaire. L'exercice nous demande beaucoup de temps.

Mme Patricia Lattanzio: Êtes-vous en faveur de conférer des pouvoirs supplémentaires au commissaire des langues officielles pour évaluer les amendes et émettre des ordonnances dans le but de faire respecter les deux langues officielles?

Mme Tracy Robinson: Tandis que je me joins à cette compagnie, j'ai l'intention de veiller à ce que nous nous acquitions pleinement de nos responsabilités d'appui et de promotion du français et à ce que nous — et moi — fassions preuve de leadership. C'est une priorité personnelle et c'est un engagement personnel que j'ai pris.

Alors que j'assume mes nouvelles fonctions, je tâche de déterminer où nous en sommes dans le processus. Je constate déjà un fort engagement envers le français et une grande utilisation de la langue au sein de la compagnie. Toutefois, comme je l'ai mentionné, j'ai demandé à M. Finn de mener une évaluation interne et de faire effectuer par une tierce partie un examen juridique de nos processus, de nos politiques et de notre approche. Je comprendrai ainsi pleinement les domaines où nous faisons bonne figure et les points que nous pouvons améliorer.

Je sais que vous examinez des enjeux dans le cadre de votre étude du projet de loi C-13. Pendant votre étude, nous nous efforçons de bien comprendre les paramètres que vous proposez ainsi que les autres textes législatifs qui s'appliquent à nous. Grâce aux examens que j'ai décrits, nous élaborerons avec diligence un plan pour définir les compétences et les processus qui nous permettront de continuer à nous acquitter pleinement de nos responsabilités.

Le dossier est très important pour nous, et c'est un engagement que j'ai pris.

• (1740)

Mme Patricia Lattanzio: Quel est le calendrier de cet examen? Quel échéancier avez-vous donné au cabinet d'avocats Lavery pour terminer ses travaux? Y a-t-il une date butoir?

Mme Tracy Robinson: L'examen interne se conclura assez rapidement. Pour ce qui est de l'examen externe, le mandat prévoit que le cabinet d'avocats que nous avons retenu détermine en détail le temps qui sera nécessaire. Nous lui accorderons le temps nécessaire pour qu'il étudie nos pratiques et politiques. Son personnel aura accès au nôtre.

[Français]

Le président: Merci, madame Robinson.

[Traduction]

Vous pourrez fournir plus de détails lorsque vous répondrez à d'autres questions.

[Français]

Les prochaines questions seront posées par le deuxième vice-président du Comité.

Monsieur Beaulieu, vous avez la parole pour six minutes.

M. Mario Beaulieu: Bonjour, madame Robinson. Je vous remercie d'être parmi nous.

Pour régler un problème, il faut d'abord admettre qu'il existe. Êtes-vous d'accord que l'histoire du CN a été marquée par la discrimination exercée à l'encontre des francophones?

[Traduction]

Mme Tracy Robinson: Je dirais que, depuis mon arrivée au sein de la compagnie, j'observe un respect et un soutien inouïs pour le français, et pas seulement dans son emploi quotidien, mais aussi par rapport aux discussions sur sa façon de l'utiliser. Je suis entourée de français au travail, que je me trouve au siège social de Montréal ou... Je me suis rendue à la gare de triage Taschereau, notre gare de triage à Montréal, il y a quelques semaines. J'y ai eu l'occasion de parler à des employés avec mon français rudimentaire. Certains parlaient français, d'autres, anglais, et nous avons pu converser dans le respect. Ils étaient très affables. Je pense que c'est notre approche. Nous donnons l'exemple en démontrant notre volonté et notre engagement d'utiliser la langue.

Je reconnais que nous ne sommes pas parfaits. Nous avons connu des incidents. J'ai demandé un examen des cas où il y a eu des irrégularités. Je sais que, au cours des 10 dernières années, 11 plaintes nous ont visés et que quatre d'entre elles ont été réputées être dans une certaine mesure fondées. Nous avons agi rapidement pour veiller à remédier aux situations. Depuis avril, lorsque nous avons posté nos formulaires de procuration, nous avons reçu sept plaintes. Cinq visaient le conseil d'administration, et une visait une présentation que nous avons publiée sur notre site Web sans la faire traduire.

Nous sommes reconnaissants d'obtenir de tels commentaires. Nous avons rectifié les problèmes. L'autre plainte portait sur un document qu'un employé a demandé et qui n'était pas complètement rédigé dans la langue de son choix; nous avons aussi réglé cette situation.

[Français]

M. Mario Beaulieu: Je vous remercie.

M. Mario Beaulieu: Vous avez dit qu'un francophone, en l'occurrence, M. Charest, siégeait à votre conseil d'administration. Vous avez dit également ne pas avoir eu le temps de trouver un autre francophone.

Pour quelle raison faut-il autant de temps pour trouver un francophone afin qu'il siége au conseil d'administration?

Mme Tracy Robinson: Je vous remercie de cette très importante question.

[Traduction]

L'enjeu n'est pas de trouver un administrateur francophone se trouvant au Québec, mais plutôt de choisir l'administrateur francophone se trouvant au Québec.

L'agence de recrutement que nous avons embauchée pour l'évaluation des dossiers examine un grand nombre de candidatures afin de trouver le meilleur candidat pour nous qui possède les aptitudes, les compétences et l'expérience que nous recherchons et dont l'horaire convient au nôtre. Nous convoquons nos réunions cinq ans à l'avance. L'évaluation des candidatures est en cours. L'enjeu est plutôt de trouver la personne qui répond à nos besoins.

[Français]

M. Mario Beaulieu: D'accord.

Trouvez-vous qu'un seul francophone au conseil d'administration soit suffisant? Normalement, si on voulait refléter la diversité linguistique canadienne, il devrait y avoir au moins trois francophones au conseil d'administration.

Je reviens à l'histoire du Canadien National et aux propos de l'ancien président, M. Gordon, qui disait qu'il n'y avait pas de francophone assez compétent pour agir à titre de vice-président. N'est-ce pas là un manque de sensibilité à l'égard des francophones que de s'organiser pour n'avoir aucun francophone au conseil d'administration?

[Traduction]

Mme Tracy Robinson: Je ne peux me prononcer sur les commentaires de ceux qui m'ont précédée. Ce que je puis dire, c'est que, si on regarde le passé de la compagnie, des francophones ont siégé au conseil d'administration, et des francophones du Québec ont siégé au conseil d'administration. Il y en a parfois plus d'un à la fois alors que, à d'autres moments, il y en a un seul. Comme je l'ai expliqué, nous regrettons de n'en avoir aucun actuellement pour une courte période, et nous allons rectifier le tir sous peu. Ce...

• (1745)

[Français]

M. Mario Beaulieu: Excusez-moi, nous avons très peu de temps; il me reste deux minutes.

Dans un article qui a paru dans *La Presse* récemment à propos des communications au CN, une employée bilingue disait que, plus le temps passait, plus elle était entourée d'unilingues anglophones. Elle disait ceci: « Quand tu es francophone, tu dois parler anglais parce que sinon, tu ne pourras pas faire ta job, c'est aussi simple que ça. » Elle ajoutait que la ligne était mince, et qu'elle avait l'impression qu'on n'embauchait pas d'unilingues francophones.

Est-ce que le CN embauche des unilingues francophones? On sait que presque la moitié de la population du Québec parle seulement le français.

[Traduction]

Mme Tracy Robinson: Oui, effectivement, et nous embauchons des employés unilingues francophones. Nous comptons près de 3 400 employés au Québec. Bon nombre des employés de la division de l'exploitation travaillent dans des régions de la province où, comme vous le suggérez, seul le français est parlé; un grand nombre de ces employés parlent uniquement français. Nous avons des processus et des protocoles en place pour leur donner une place dans notre milieu de travail et pour communiquer dans la langue privilégiée des employés...

[Français]

M. Mario Beaulieu: Excusez-moi de vous interrompre. Il me reste très peu de temps pour poser une dernière question.

L'article dans *La Presse* citait plusieurs exemples de cas de discrimination et les gens qui ont été interviewés ont parlé sous le couvert de l'anonymat par crainte de représailles.

Vous dites qu'il y a eu très peu de plaintes. Selon vous, qu'est-ce que cela veut dire quand les gens disent qu'ils craignent des représailles?

Le président: Veuillez répondre très brièvement, madame Robinson.

[Traduction]

Mme Tracy Robinson: Si c'est vrai, c'est tout à fait inacceptable. Je n'ai jamais eu l'impression, depuis mon arrivée à la compagnie, que des représailles seraient exercées pour ce type de situations. Nous devons créer... Il est très important que nous...

Le président: Merci.

Je suis désolé, madame Robinson. Six minutes, c'est bien peu.

[Français]

Je cède maintenant la parole à M. Boulerice, qui remplace Mme Ashton.

Monsieur Boulerice, vous disposez de six minutes.

M. Alexandre Boulerice (Rosemont—La Petite-Patrie, NPD): Merci beaucoup, monsieur le président.

Je remercie Mme Robinson d'avoir pris le temps d'être avec nous aujourd'hui.

J'ai déposé une motion pour que vous veniez nous rencontrer et expliquer votre point de vue aujourd'hui, et vous allez comprendre pourquoi.

Vous êtes au courant du scandale qui a touché Air Canada et son président-directeur général. Par la suite, nous avons appris qu'un membre du conseil d'administration du CN quitte son poste pour se lancer en politique ou se relancer en politique et, soudainement, il n'y a plus de francophone au conseil d'administration du CN.

Êtes-vous consciente que, pour beaucoup de Québécois et de francophones, c'était une situation qui était non seulement fâchante, mais aussi insultante?

[Traduction]

Mme Tracy Robinson: Si la question est à savoir si je suis au courant de ce qu'en pensent les Québécois, la réponse est que oui, je le suis. J'ai lu... et des gens m'en ont parlé. Je sais que la situation n'est pas positive pour les membres de la communauté québécoise et certainement pour certains de nos employés.

Ce n'est certainement pas ce que nous voulons au CN, et ce n'est pas ce que je recherche alors que je prends les rênes de la compagnie. Comme je le disais, notre présence au Québec et à Montréal est forte d'une longue histoire. Nous en sommes très fiers. Je considère que cette compagnie appuie avec ferveur la langue française depuis longtemps. J'en suis fière, et c'est un engagement que j'ai pris pour l'avenir.

J'ai déménagé de l'Ouest canadien pour m'établir à Montréal et me joindre à la compagnie.

[Français]

Je suis très contente d'habiter à Montréal et d'apprendre à parler la langue française.

[Traduction]

Ce sera...

[Français]

M. Alexandre Boulerice: Madame Robinson, comprenons-nous bien: vous avez réalisé à quel point cela aurait pu être blessant et insultant pour beaucoup de francophones, beaucoup de Québécois. Je sais que vous n'étiez pas en poste à ce moment-là et que ce n'est pas votre responsabilité personnelle. Je ne vous demande donc pas d'offrir des excuses personnelles.

Le Canadien National, lui, s'excuse-t-il du fait qu'il n'y avait plus de francophone au sein du conseil d'administration? Allez-vous présenter des excuses au nom de votre compagnie, devant le Comité?

• (1750)

Mme Tracy Robinson: Monsieur le président, je remercie le député de sa question.

Ce que j'offre, c'est un engagement à nommer très bientôt un administrateur francophone du Québec. C'est une priorité pour moi et pour le conseil d'administration.

[Traduction]

Ce que je vous offre, c'est un engagement ferme à prendre des mesures pour rectifier la situation.

[Français]

M. Alexandre Boulerice: Je vous remercie

Si je comprends bien, vous ne présentez pas vos excuses au nom du CN, mais vous nous faites part d'un engagement. Nous verrons ce qui sera fait.

Ce que je me demande, c'est comment il se fait que lorsque le conseil d'administration perd un francophone, on arrive à zéro.

Seriez-vous d'accord sur le fait d'appliquer la Loi sur les langues officielles aux conseils d'administration de compagnies assujetties à la Loi, comme le Canadien National, et d'imposer aux conseils d'administration un pourcentage minimum et des quotas? Cela permettrait d'assurer qu'une telle situation ne se reproduira plus.

[Traduction]

Mme Tracy Robinson: Je vous dirais que notre conseil d'administration compte actuellement trois membres qui parlent français. Deux d'entre nous se démènent pour devenir bilingues. Nous allons bientôt nommer un francophone du Québec à notre conseil d'administration. Cette personne parlera bien entendu français.

La compagnie a pris un engagement il y a fort longtemps. Je crois que notre bilan est éloquent. Comme je l'ai dit, nous nous trouvons dans une courte période sans administrateurs francophones du Québec, mais nous allons rectifier la situation sous peu.

En ce qui a trait à la pertinence que le gouvernement adopte une autre approche, j'imagine que c'est un enjeu que le Parlement devra étudier.

[Français]

M. Alexandre Boulerice: Merci, madame Robinson.

J'ai une dernière question à vous poser.

Je sais qu'une tierce partie mène une enquête indépendante relative à la gestion du CN et au respect du français et des francophones dans l'entreprise.

Quel est votre plan d'action et quelle est votre vision pour que les travailleurs francophones soient respectés au CN?

[Traduction]

Mme Tracy Robinson: Je crois que la compagnie a grandement réussi à adopter le français: son siège social se situe à Montréal, et elle est une avide défenseuse du français dans la province et, je l'espère, au pays.

Je veux être une dirigeante qui poursuit non seulement cette tradition, mais qui s'engage aussi personnellement — et qui nourrit un intérêt personnel — à viser le même but que ceux qui nous entourent afin de protéger et d'appuyer le français tout en faisant preuve de leadership.

Je suis d'avis que c'est un rôle important que le CN jouera, et nous l'assumerons en étant un modèle positif.

[Français]

M. Alexandre Boulerice: Dans ce cas, j'ai très hâte d'avoir une discussion avec vous, en français, dans les rues de Montréal.

Le président: Merci, monsieur Boulerice et madame Robinson.

Il reste très peu de temps avant 18 heures. Je vais donner la parole à trois autres intervenants. Chacun d'entre eux disposera d'exactly trois minutes. Je serai très sévère à cet égard.

M. Gourde, vous avez la parole.

M. Jacques Gourde (Lévis—Lotbinière, PCC): Merci, monsieur le président.

Ma question s'adresse à Mme Robinson.

Vous êtes bien au fait des plaintes reçues. Par contre, saviez-vous que, le 25 avril dernier, lorsque le vice-président Vrac chez CN, M. Sébastien Labbé, a comparu devant le Comité permanent des transports, il a fait son allocution en anglais seulement? Pourtant, cela aurait été facile pour lui de la faire en français, au moins en partie, puisqu'il parle très bien français.

Étiez-vous au courant de cela?

[Traduction]

Mme Tracy Robinson: Oui, on m'a mise au courant de la situation.

M. Sébastien Labbé, comme vous le soulignez, parle très bien français. Nous ne sommes pas parfaits. Je crois que, si c'était à refaire, il prononcerait son texte préparé en français. Je sais toutefois qu'il était en mesure de répondre en français aux questions qu'on lui a posées en français, ce qu'il a fait.

[Français]

M. Jacques Gourde: Je vous remercie.

Quelquefois, c'est important que les grandes organisations comme la vôtre aient une culture de reconnaissance. Si je ne me trompe pas, la Caisse de dépôt et placement du Québec est un actionnaire du CN. C'est le bas de laine des Québécois. Les Québécois font confiance au CN, auquel ils confient leur argent. Cela en dit beaucoup. Par contre, cela nous fatigue un peu de ne pas sentir la culture de reconnaissance du français.

Pouvez-vous nous assurer que les deux ou trois prochaines personnes qui vont siéger au conseil d'administration seront des Québécois francophones, et non des francophones de l'Alberta, par exemple?

• (1755)

[Traduction]

Mme Tracy Robinson: Tout d'abord, j'aimerais exprimer ma déception d'entendre que vous ne ressentez pas cet appui malgré le fait que 90 % de nos cadres dirigeants au Québec et que les deux tiers de nos cadres dirigeants en Amérique du Nord parlent français.

Oui, je viens de l'Alberta, et c'est un énorme honneur d'occuper ce poste au sein du CN. Je me suis engagée à apprendre le français.

[Français]

Parler en français est l'une de mes priorités. Je veux m'assurer que chaque personne peut communiquer avec moi et le CN dans la langue officielle de son choix.

[Traduction]

Je crois que la meilleure façon de démontrer notre engagement est de... Je pense que notre compagnie prend manifestement position lorsqu'une de ses représentantes venant de l'Ouest canadien s'engage très publiquement à apprendre le français.

[Français]

M. Jacques Gourde: Merci, madame Robinson.

J'aimerais vous poser une dernière question.

Le président: Il vous reste 30 secondes, monsieur Gourde.

M. Jacques Gourde: Vous avez dit être très fière de votre compagnie. Par contre, le CN est plus ou moins fier de ses infrastructures.

Pouvons-nous avoir une mise à jour sur le moment où le pont de Québec sera repeint?

[Traduction]

Mme Tracy Robinson: Je dois vous dire que je sais que nous sommes en pourparlers au sujet du pont de Québec. Pour l'instant, étant donné mon arrivée récente, je ne peux vous fournir d'échéancier ou de détails sur la nature de ces discussions.

Le président: Madame Robinson, si vous avez d'autres renseignements à fournir au Comité, n'hésitez pas à les transmettre à notre greffière.

C'est maintenant le tour de M. Angelo Iacono.

[Français]

M. Angelo Iacono (Alfred-Pellan, Lib.): Merci, monsieur le président.

Madame Robinson et monsieur Finn, je vous souhaite la bienvenue.

Madame Robinson, je vous félicite pour votre nomination, qui a eu lieu le 25 janvier 2020.

J'ai beaucoup aimé lorsque vous avez dit que le CN prêchait par l'exemple.

Considérant cela, offrez-vous des cours de français aux cadres supérieurs du CN et aux membres du conseil d'administration? Si oui, sont-ils censés suivre ces cours?

[Traduction]

Mme Tracy Robinson: J'ai commencé mes cours et je crois que la meilleure façon d'apprendre le français n'est pas de se limiter à la salle de classe, mais aussi de faire une immersion en français. Je suis entourée de français ici. Je suis entourée d'employés francophones.

[Français]

Dans mes cours, je pratique mon français tous les jours. Par exemple, je discute avec mes collègues, j'écoute des balados et je commande mes repas en français.

[Traduction]

C'est ainsi que je veux démontrer notre respect pour la langue, soit en l'employant. Oui, nous offrons de l'appui.

[Français]

M. Angelo Iacono: Je vais passer à ma prochaine question, car il me reste très peu de temps de parole.

Selon vous, le bilinguisme devrait-il être une exigence lors de l'embauche d'un cadre supérieur?

[Traduction]

Mme Tracy Robinson: Que ce soit une exigence ou non, 90 % de nos cadres supérieurs au Québec parlent français. Je crois que nous démontrons fortement notre appui. Nous prenons la langue très au sérieux. Nous dirigeons une organisation nord-américaine. L'anglais fera toujours partie de notre compagnie, mais, au Québec — où nous sommes fiers d'avoir établi notre siège social —, 90 % de nos cadres supérieurs parlent français.

[Français]

M. Angelo Iacono: Pensez-vous que la maîtrise du français devrait faire partie de l'évaluation du rendement des cadres supérieurs?

[Traduction]

Mme Tracy Robinson: À l'heure actuelle, c'est une réalité très concrète de nos activités quotidiennes au sein de la compagnie. Comme je le décrivais, je suis entourée tous les jours, au siège social de Montréal, de personnel francophone dynamique très passionné... Ici, le français fait partie de nos conversations au quotidien. Nous parlons bien entendu anglais lorsque c'est nécessaire, mais le français fait partie de nos échanges au quotidien.

[Français]

M. Angelo Iacono: J'ai une dernière question à vous poser, madame Robinson.

Comprenez-vous pourquoi de nombreux Québécois et Canadiens sont bouleversés lorsqu'ils entendent que d'importantes sociétés d'État, comme lavôtre, le CN, qui a son siège social à Montréal, ou Air Canada, ne font pas preuve de leadership en matière de bilinguisme officiel?

• (1800)

[Traduction]

Comme vous venez de le dire, vous aimez prêcher par l'exemple.

Quelles sont vos impressions de la situation? À l'avenir, si nous voulons réparer les pots cassés, nous devons savoir ce qui a été brisé et écorné. Comment interprétez-vous l'état actuel des choses? Qu'en retenez-vous? Comme vous l'avez mentionné à maintes reprises aujourd'hui, vous êtes entourée de nombreux Québécois. Quelles sont les impressions, de l'intérieur, et qu'avez-vous l'intention de faire?

Le président: Je suis navré, monsieur Iacono, mais vous avez largement dépassé vos trois minutes.

Avant de lever la séance, M. Beaulieu aura la parole pendant une petite seconde.

[Français]

M. Mario Beaulieu: Je serai très bref, monsieur le président.

Madame Robinson, vous avez souvent répété que 90 % de vos dirigeants au Québec parlaient français. Pouvez-vous nous envoyer un document qui indique sur quoi vous vous basez pour dire cela?

Le président: Merci, monsieur Beaulieu.

[Traduction]

Madame Robinson, si vous pouvez nous transmettre par écrit d'autres renseignements pour compléter la réponse qui est restée en suspens, n'hésitez pas à les envoyer à notre greffière. Nous vous en serions très reconnaissants. Si vous pouviez aussi répondre à la question de M. Iacono, nous vous en saurions gré.

[Français]

Monsieur Finn et Mme Robinson, au nom du Comité, nous vous présentons nos excuses. Il y a souvent des votes à la Chambre des communes, et cela retarde parfois les réunions de comité. Nous vous remercions de votre patience et de vos témoignages.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>